

COMITE CONSULTATIF DE SAINT DIDIER SOUS RIVERIE

Compte rendu du 9 janvier 2019

Présents :

- **Comité :** BREMOND Clémence, BRUN Edwige, CID Jean-Pierre, DANGOIN Marie-Christine, INACIO Laurent, LAROUÉ Jean-Pierre, ODIER Françoise.
- **Excusés :** LALY Céline

I. Compte rendu de la 1ère réunion du Comité consultatif :

- Un bref rappel de la réunion de lancement du Comité consultatif est donné : des différents thèmes abordés et de ce qu'attendent ses membres. Le Comité souhaite orienter principalement son travail en direction des lieux de rencontre, des espaces verts publics, et de la sécurité des piétons notamment dans la traversée du village.

II. Créer des moments, des espaces de rencontres et de partages :

- Le Comité souhaiterait la création d'un espace vert arboré (ombrage), floral avec des jeux pour enfant, accessible aux poussettes et aux personnes à mobilité réduite. Idéalement, cet espace devrait posséder un coin ombragé : des arbres, un auvent...Un lieu de rencontre et de détente, un espace intergénérationnel.
- Dans un registre un peu différent, un espace bâti, ouvert au public et permettant d'accueillir des ateliers de bricolage, de couture...Un lieu d'échange, de partage, d'aide mutuelle.
- Plusieurs pistes sont évoquées :
 - L'espace « La Roseraie » : Ce terrain utilisé provisoirement en stationnement a été semble t-il, légué à la Commune pour créer une roseraie. Un point plus précis sera fait avec les services de la Commune sur ce terrain, les dispositions testamentaires qui grèvent cette propriété, mais aussi sur le terrain limitrophe auparavant en verger mais actuellement en friche : surfaces disponibles, contraintes, urbanisme...
 - Le terrain utilisé pour partie par des jardins partagés situés en contrebas de la route des monts du lyonnais, en dessous de la boulangerie. Une mare existe sur cette parcelle.
 - La salle du Soleil Levant : Son devenir après l'ouverture de la nouvelle école ?
 - La salle actuelle du Peri-Scolaire :
-
- Une rencontre des services de Chabanière serait nécessaire pour lister les lieux bâtis ou non bâtis existants et :
 - L'espace « La Roseraie » :
 - La salle du Soleil Levant :
 - La salle du Peri-Scolaire
-

III. Sécurité routière dans la traversée du bourg :

- Certains véhicules empruntant la route des monts du lyonnais semblent rouler trop vite dans la traversée du village historique malgré les rétrécissements réalisés par le stationnement longitudinal. L'étroitesse des trottoirs accentue, pour les piétons, un sentiment d'insécurité. Les

trottoirs ne pouvant être élargis faute de place et les ralentisseurs, dos d'âne, passages surélevés, étant jugés bruyant par les riverains, un radar pédagogique comme celui installé à proximité de l'école de St Sorlin, pourrait sensiblement contribuer à réduire la vitesse des automobilistes. De plus un radar pédagogique fonctionnant à l'énergie solaire serait économe en matière d'énergie et beaucoup plus facile à d'installation car ne nécessitant pas de raccordement aux réseaux électriques.

IV. QUESTIONS DIVERSES :

- Le poteau d'éclairage public situé sur le parc de stationnement devant la salle de l'Amitié n'est plus protégé par de bordures ou plots béton. Risque avec les véhicules lors des manœuvres de ces derniers.

PROCHAINE REUNION LE MARDI 5 FEVRIER 2019 à 20H00, Salle Ste Victoire